

Le saviez-vous ?

- Les gros rebuts et encombrants sont ramassés le troisième jeudi du mois (sofa, meubles, matelas, électroménagers). Nous vous demandons de mettre ces articles en bordure de route la veille seulement
- Chénéville deviendra bientôt un point de chute pour l'organisme Frigo qui roule. Vous aurez la possibilité de recevoir des repas santé et équilibrés à prix modique. Il est possible d'obtenir le dépliant à la réception de l'Hôtel-de-Ville ou consultez leur site web à l'adresse suivante : www.frigoquiroule.com

Règlementation animaux

- Suivant le règlement # 97-009 relatif aux animaux, une médaille vous sera remise après l'achat de la licence à la municipalité. Les frais sont de 20.00 \$ par année pour chaque animal.
- Il est interdit de garder plus de deux animaux dans une unité d'occupation incluant les dépendances et le terrain du propriétaire ou du locataire
- Votre chien devra être tenu en laisse dans les zones publiques

Loisir

- **Complètement Yoga** : Prochaine session du 27 août au 24 septembre. Groupe ouvert les jeudis au gymnase, 77 rue Hôtel-de-Ville de 18h30 à 19h30. Le tarif pour la session de 5 cours est de 75.00 \$ (tarification spéciale pour les groupe de plus de 12 personnes à 70.00 \$). Pour information et inscription, communiquez avec Marijo Labelle au (819) 983-7854 ou à l'adresse courriel suivante : labellemarijo@gmail.com
- **Badminton** : Débutant le 2 septembre 2015, les lundis et mercredis de 18h00 à 21h00. Pour toute information, veuillez communiquer avec le département des loisirs au (819) 3583 poste 1285

Taxation—Évaluation

- **Compte de taxe** : Nous vous rappelons que vos paiements peuvent être effectués à la plupart des institutions bancaires, au comptoir ou en ligne. La date du 3e versement est le 1er septembre 2015. Si vous avez des questions au sujet de votre compte, veuillez communiquer avec madame Sylvette Lavergne au (819) 428-3583 poste 1206.

Municipalité de Chénéville
63, rue Hôtel-de-Ville
Chénéville (Québec)
J0V 1E0

Courriel : adm.cheneville@mrcpapineau.com
Site web : www.ville.cheneville.qc.ca
(819) 428-3583 poste 1201



Petit journal Chénéville Septembre 2015

La Municipalité de Chénéville, une qualité de vie!



Info 2015



Une borne de recharge électrique à Chénéville

C'est le 4 juin dernier qu'a eu lieu l'inauguration de la borne de recharge pour les véhicules électriques de Chénéville.

La borne située au abord du Parc DoRéMi permet de recharger un véhicule dont la batterie est à plat en moins de cinq heures.

Par cette installation, la municipalité de Chénéville encourage le développement économique local, l'économie québécoise ainsi que la santé publique puisque les véhicules électriques ne produisent pas de gaz à effet de serre.

La berce du Caucase

La Berce du Caucase est une plante exotique toxique. Sa sève contient des toxines qui sont activées par la lumière (rayons ultraviolets naturels ou artificiels). Le contact avec la sève combiné avec l'exposition à la lumière cause de la douleur et des lésions à la peau semblables à des brûlures.

Symptômes

Des lésions douloureuses, parfois graves, peuvent apparaître jusqu'à 48 heures après le contact de la peau avec la sève. Les lésions sont caractérisées par :

- une rougeur et une enflure de la peau
- des cloques et des ampoules
- des brûlures superficielles ou plus graves

Quand consulter

Vous devez consulter un médecin si :

- Un enfant est entré en contact avec la sève
- La sève a touché les yeux d'une personne
- La personne fait de la fièvre
- Les lésions sont importantes :
- la peau devient rouge et enflée sur plus du tiers de la partie du corps présentant des lésions
- des cloques ou des ampoules de grande taille sont apparues (mesurant au moins 2.5 cm ou plus grande qu'une pièce de 25 cents)
- plusieurs parties du corps présentent des lésions
- des lésions renferment du pus (liquide jaune et opaque)



Si votre peau entre en contact avec la sève

- Enlevez la sève le plus rapidement possible avec un papier absorbant, sans frotter. Il faut en effet éviter d'étendre la sève sur la peau
- Lavez la surface de peau atteinte avec de l'eau et du savon
- Rincez abondamment la surface de peau atteinte avec de l'eau et lavez-vous les mains
- Enlevez vos vêtements et lavez-les pour éviter de contaminer d'autres parties de votre corps ou des objets
- Évitez d'exposer les zones atteintes de votre peau à la lumière naturelle ou artificielle. Portez des gants, des pantalons et un chandail à manches longues pendant au moins 48 heures. Si vous avez des brûlures, protégez la région touchée pendant une semaine
- Utilisez un écran solaire avec un facteur de protection solaire d'au moins 30 pendant 6 mois

Le rôle de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal doit faire respecter les procédures et règlements émis par :

- Le Conseil municipal
- La Sûreté du Québec
- Les différents Ministères provinciaux
- La MRC de Papineau

Pour toute contestation aux règlements municipaux, vous devez vous adresser à l'instance qui l'a adopté. L'inspecteur municipal peut vous faire parvenir les coordonnées des responsables à qui envoyer vos demandes. **Il ne détient pas le pouvoir de modifier les règlements adoptés.**

Vous pouvez lui transmettre toutes suggestions ou commentaires sur les règlements ou procédures qu'il soumettra au Conseil municipal lors de la révision des règlements municipaux.

En plus de faire respecter la réglementation, il doit informer les citoyens sur les conditions de ces règlements afin de leur émettre un permis ou un certificat (ex. marges de recul - dimensions d'un bâtiment, l'affichage, l'usage accessoires, déblais, remblais, toiture etc.), répondre aux promoteurs, gérer les dossiers de révision de Schéma d'aménagement, de périmètre urbain, participer à la gestion des cours d'eau et bande riveraine et préparer les rencontres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).

Préalablement à tous vos travaux intérieurs ou extérieurs, il est important de rencontrer l'inspecteur municipal puisque les règlements peuvent différer selon le zonage dans lequel se trouve votre propriété. Prenez également note que pour émettre un permis d'installation septique, un rapport de technologue ou ingénieur certifié est obligatoire afin de s'assurer qu'il respecte le règlement en vigueur. Pour toute installation ou modification de votre système septique l'obtention d'un permis est obligatoire.

De plus, l'inspecteur municipal se doit de faire des tournées du territoire sur une base régulière et de faire un rapport mensuel de ses visites au Conseil municipal, incluant les visites des terrains et constructions tel que spécifié à l'article 2.2 du règlement sur les permis et certificats.

L'horaire de monsieur Blanc est le suivant : les lundis, mardis et jeudis de 8h à 16h. Pour toute autre plage horaire, vérifier sa disponibilité en communiquant avec lui au (819) 428-3583 poste 1205.

Pour prendre rendez-vous, veuillez communiquer avec madame Johanne Sauvé, au (819) 428-3583 poste 1201 ou à l'adresse courriel : adm.cheneville@mrcpapineau.com

Vous désirez nous faire connaître votre opinion, vos questionnements ou toute autre information, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos commentaires en utilisant le formulaire suivant (par la poste ou directement à l'Hôtel-de-Ville) ou en nous contactant à l'adresse courriel suivante :

secadj.cheneville@mrcpapineau.com

Vos demandes seront acheminées au Conseil de la Municipalité afin que nous puissions répondre à vos demandes dans les meilleurs délais.



Nom : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Courriel : _____

Question/Opinion/Demande : _____



Heures d'ouverture : 8h00 à 16h00 du jeudi au lundi
Sur appel – mardi et mercredi

Dates : Du 11 mai au 18 octobre 2015

Adresse : 123 chemin du Parc, Municipalité d
Lac-Simon
Site de l'ancien dépotoir municipal

Téléphone : (819) 592-2288

Gratuit pour les propriétaires des Municipalités de Chénéville et Lac-Simon.
(Une preuve de possession d'immeuble sera demandée. Des frais peuvent être applicables)

Lorsque vous disposez des matériaux de construction, le permis de rénovation sera demandé. Cependant, nous n'acceptons pas les matériaux de construction dans le cadre d'une démolition.

Matériaux acceptés

Les matériaux de construction et de rénovation :
Bois – gypse – isolants – tuyaux – meubles

Les résidus domestiques :
Peinture – piles – tubes néons – cellulaires

Les appareils électriques et électroniques – métaux et électroménagers

Les pneus usés, sans les jantes

Les résidus verts de jardin :
Branches (moins de 4 pouces de diamètre)

Matériaux non-acceptés

Chlore, pesticides, acides et bases.

Vente de garage municipale

Prenez note que la vente de garage municipale aura lieu, à l'arrière du Centre Saint-Paul situé au 75, Hôtel-de-Ville, les 4 et 5 septembre prochains de 10h à 12h.

Les résidents de Chénéville ont la possibilité de réserver une table gratuitement pour ces journées. Les non-résidents devront déboursier un montant de 10.00 \$ pour une table.

Vous pouvez réserver votre espace en communiquant au bureau d'accueil touristique au (819) 428-3583 poste 1207 ou au département des loisirs au poste 1285. Nous vous attendons en grand nombre.

Programme PIÉD

Programme Intégré d'Équilibre Dynamique

Le programme PIÉD, est un programme gratuit de 12 semaines adapté aux aînés et comprenant :

- Des exercices en groupe à raison de 2 fois par semaine animés par un professionnel qualifié
- Une routine d'exercices faciles à faire à la maison
- Des sessions d'information sur divers sujets comme :
 - les saines habitudes de vie (dont la nutrition et l'activité physique)
 - les comportements sécuritaires
 - la façon d'aménager son domicile
 - la prise de médicaments
 - l'ostéoporose

Ce programme permet d'améliorer votre équilibre, d'augmenter la force de vos jambes, de prévenir les chutes, de contribuer à conserver votre autonomie et de maintenir ou d'améliorer votre santé en général.

Les responsables de l'activité sont présentement à la recherche de nouveaux participants de 55 ans et plus pour former un groupe de 12 à 15 personnes.

Pour plus d'information et pour vous inscrire, communiquez avec le Centre de Santé et de Services Sociaux (CSSS) de Papineau - Secteur Petite-Nation au numéro suivant : (819) 983-7341 poste 6307.

Remerciement à la MRC de Papineau



Le Conseil municipal désire remercier la MRC de Papineau pour leur aide financière au montant de 15 000.00 \$ dans le cadre **PNR3 2014-2015** pour le projet municipal **Panneau de signalisation lumineuse**

Centre d'Accès Communautaire Internet

Les cours d'initiation à l'informatique seront de retour cet automne (date à confirmer). Pour les préinscriptions veuillez communiquer avec Johanne Sauvé au (819) 428-3583 poste 1201 ou à l'adresse courriel adm.cheneville@mrcpapineau.com

La SADC est présentement à la recherche des candidats pour occuper des postes de stagiaires-animateurs/animateuses en informatique dans les CACI de la MRC de Papineau.

Pour consulter l'offre d'emploi, visitez le site de la Société d'aide au développement de la collectivité de Papineau Inc. à l'adresse suivante : www.sadcpapineau.ca ou communiquez avec Monsieur Mathieu Varin, coordonnateur à l'adresse : coordocaci@sadcpapineau.ca. Il se fera un plaisir de vous faire parvenir le document d'offre d'emploi.